

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 octobre 2014
(convocation du 24 octobre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

EXCUSES :

Mme CAZALET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

LA SEANCE EST OUVERTE

Le Taillan-Médoc/Blanquefort - Aménagement du chemin du Four à Chaux entre l'avenue de Soulac au Taillan-Médoc et l'avenue de la Salle de Breillan à Blanquefort - Bilan de la concertation - Information - Approbation

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – Contexte de la concertation

Cet aménagement est inscrit au contrat de co-développement conclu avec la commune du Taillan-Médoc (fiche action 19). L'objectif poursuivi par la Communauté urbaine de Bordeaux est la réduction des vitesses et la sécurisation des piétons et cyclistes.

La mise en place de cette concertation résulte de l'application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme qui fait obligation aux collectivités publiques d'organiser une concertation associant la population à l'élaboration des projets d'investissements routiers d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros.

C'est ainsi que, par délibération n° 2014/0060 en date du 14 février 2014, le Conseil de Communauté a décidé de l'ouverture de la concertation publique préalable relative à ce projet, selon les modalités suivantes :

- Dépôt d'un registre et du dossier de présentation du projet à la Mairie du Taillan-Médoc, à la Mairie de Blanquefort, à la direction territoriale Ouest (au Haillan) de la Communauté urbaine de Bordeaux (La Cub),
- Mise en ligne de la concertation sur le site <http://participation.lacub.fr>

Cette concertation a été ouverte le 19 mai 2014, le public en ayant été informé, notamment, par voie de presse.

9 observations ont été consignées sur les registres, 6 contributions ont été répertoriées sur le site Internet de la Communauté urbaine de Bordeaux.

La concertation a été clôturée le 11 juillet 2014, le public en ayant été informé préalablement par voie de presse.

Par ailleurs, il convient de prendre en compte les 2 observations et 5 contributions formulées lors de la précédente concertation (portant sur le même projet et les mêmes objectifs) qui a eu lieu du 18 juillet 2011 au 13 septembre 2013, au cours de laquelle des perturbations de nature à fragiliser la régularité de la procédure se sont produites et ont conduit à proposer cette nouvelle procédure de concertation.

Il convient maintenant d'en dresser le bilan.

2 – Bilan de la concertation

La concertation a permis de renforcer l'implication et la participation des citoyens dans l'élaboration de ce projet.

Le public a ainsi été mis en mesure de prendre connaissance des pièces du dossier de concertation tant sur les sites précités que le site Internet, et d'apporter les contributions sur les registres papier ainsi que le registre électronique mis en ligne sur le site Internet.

La décomposition des remarques est la suivante :

- 10 observations sur le registre de la Mairie du Taillan-Médoc (2 lors de la concertation du 18 juillet 2011 au 13 septembre 2013, 8 lors de la concertation du 19 mai 2014 au 11 juillet 2014),
- 1 observation sur le registre de la Mairie de Blanquefort (lors de la concertation du 19 mai 2014 au 11 juillet 2014),
- 11 observations sur le registre mis en ligne (5 lors de la concertation du 18 juillet 2011 au 13 septembre 2013, 6 lors de la concertation du 19 mai 2014 au 11 juillet 2014),
- Aucune observation sur le registre déposé à la DT Ouest.

Il est précisé que l'ensemble des observations est consultable dans les locaux de la direction territoriale Ouest de La Cub, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les 22 contributions peuvent être réparties de la façon suivante :

- 6 donnent un avis favorable sans réserve à ce projet, jugé nécessaire, attendu depuis longtemps, priorité impérative pour certains : une amélioration des conditions de sécurité pour les piétons et cyclistes est attendue,
- 8 donnent un avis favorable avec réserves concernant notamment :
 - o La demande de places de stationnement,
 - o Le maintien de la limitation de vitesse actuelle et de l'interdiction de circulation aux poids lourds,
 - o L'élargissement de l'emprise et le risque de suppression de vieux arbres,
 - o La création d'un ralentisseur supplémentaire, la réfection de l'éclairage public,
- 4 donnent un avis défavorable au projet : celui-ci est jugé coûteux, contre productif (les vitesses seront accrues), incohérent (il est souhaité que la voie soit apaisée et serve de desserte uniquement), trop qualitatif, sans continuité vers Blanquefort, sans prise en compte des opérations immobilières prévues. Il est souhaité un projet plus simple, avec création d'un simple trottoir,

- 4 avis n'apportent aucune contribution (hors sujet, questionnements,).

L'analyse des contributions permet donc de relever un avis globalement favorable à ce projet d'aménagement de voirie. Celui-ci, en prévoyant un élargissement de l'emprise qui permettra la création de cheminements piétons et cyclistes sécurisés et en site propre, répond en effet à l'attente exprimée.

Par ailleurs, l'aménagement d'un carrefour giratoire avec le chemin des Peyreyres et la réalisation de plusieurs plateaux surélevés, permettront une réduction de la vitesse des automobilistes, qui est également une demande forte des riverains.

Les avis recueillis lors de cette concertation vont permettre de compléter le projet par l'ajout de quelques places de stationnement, et la création d'un aménagement ralentisseur supplémentaire. Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux arbres existants, et leur suppression ne sera envisagée qu'en cas d'impossibilité technique de réaliser l'aménagement.

Enfin, le projet prévoit bien de maintenir la limitation de vitesse actuelle et de rénover l'éclairage public.

L'interdiction de circulation aux poids lourds n'est par contre pas envisagée.

Eu égard aux diverses remarques soulevées, il paraît pertinent de poursuivre l'opération. Ainsi, la Communauté urbaine de Bordeaux, en tant que maître d'ouvrage de cette opération, pourra, par la suite, arrêter un projet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L.300-2,

VU la délibération n° 2014/0060 en date du 14 février 2014 validant la décision d'ouvrir le projet d'aménagement du chemin du Four à Chaux entre l'avenue de Soulac au Taillan-Médoc et l'avenue de la Salle de Breillan à Blanquefort à la concertation publique préalable,

VU les observations écrites dans les registres de concertation, consultables dans les locaux de la direction territoriale Ouest.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'analyse des observations montre une volonté de la population de voir aboutir ce projet et qu'il convient donc de poursuivre la démarche.

DECIDE

Article 1 :

D'arrêter le bilan de la concertation préalable relative à l'aménagement du chemin du Four à Chaux entre l'avenue de Soulac au Taillan-Médoc et l'avenue de la Salle de Breillan à Blanquefort, tel qu'il est dressé ci-dessus.

Article 2 :

De tenir à disposition du public les observations relatives à cette concertation, à la direction territoriale Ouest de la Communauté urbaine de Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture des services de La Cub.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 NOVEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 24 NOVEMBRE 2014

M. PATRICK PUJOL